

**AVIS DE CONSULTATION DU PUBLIC PAR VOIE ELECTRONIQUE**  
**(article L.181-10-1 du code de l'environnement)**

**COMMUNES DE PLAIMBOIS-DU-MIROIR ET ROSUREUX**

La demande d'autorisation environnementale présentée par la SAS Centrale de Production d'Énergies Renouvelables (CPENR) du Crêt des Ours pour l'exploitation, sur le territoire des communes de Plaimbois-du-Miroir et Rosureux, d'une installation terrestre de production d'électricité à partir de l'énergie mécanique du vent composée de 3 aérogénérateurs, fera l'objet d'une consultation du public parallélisée, **du 26 mai 2026 à partir de 8h00 au 26 août 2026 jusqu'à 18h00.**

La présidente du tribunal administratif de Besançon a désigné la commission d'enquête suivante :

Président : M. Patrick THOMAS, commandant de police en retraite

Membres titulaires :

- Mme Patricia OLIVARES, retraitée de la fonction publique territoriale
- M. Jean-François ROTH, commandant divisionnaire en retraite

Suppléant d'un des membres titulaires : Mme Christelle BAUD, cadre expert foncier à la CU de Grand Besançon Métropole.

Conformément au code de l'environnement, le dossier de consultation du public soumis à étude d'impact, comporte notamment une note de présentation non technique, une étude d'impact et son résumé non technique.

Le dossier de demande d'autorisation environnementale et le présent avis de consultation seront consultables sur la plateforme dématérialisée pendant toute la durée de la consultation à l'adresse : <https://www.registre-dematerialise.fr/7340/> ou depuis le site internet des services de l'État dans le Doubs à l'adresse suivante : [www.doubs.gouv.fr](http://www.doubs.gouv.fr) (rubrique publications légales /Enquêtes publiques / Consultation du public – Loi Industrie verte (ICPE – IOTA)).

Un poste informatique pour la consultation du dossier, sera également mis à disposition du public à la préfecture du Doubs (Hall d'entrée – Point numérique) du lundi au vendredi de 8h30 à 11h30, pendant toute la durée de la consultation.

Toute personne peut, sur demande, obtenir consultation du dossier papier mis à jour, dès l'ouverture de la consultation publique et au plus tard le 4ème jour ouvré précédant la fin de la consultation, auprès de la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques – 8 bis, rue Charles Nodier – 25035 BESANÇON Cedex).

Les observations et propositions du public pourront :

- être formulées directement à tout moment **du 26 mai 2026 à partir de 8h00 au 26 août 2026 jusqu'à 18h00**, sur le site internet dédié à la consultation à l'adresse suivante : <https://www.registre-dematerialise.fr/7340/>

- ou être transmises via l'adresse mail suivante : [consultation-du-public-7340@registre-dematerialise.fr](mailto:consultation-du-public-7340@registre-dematerialise.fr)

- ou être adressées par écrit à l'attention de M. Patrick THOMAS, président de la commission d'enquête, à la préfecture du Doubs (Bureau de la coordination, de l'environnement et des enquêtes publiques – 8 bis, rue Charles Nodier – 25035 BESANÇON Cedex)

- ou être déposées lors des permanences que la commission d'enquête tiendra en mairies de :

Plaimbois-du-Miroir (27 rue du Miroir – 25210 Plaimbois-du-Miroir) :

- le mercredi 24 juin 2026 de 16h00 à 19h00,
- le samedi 25 juillet 2026 de 9h00 à 12h00.

Rosureux (2, place Sainte Foy – 25380 Rosureux) :

- le vendredi 7 août 2026 de 15h00 à 18h00.

Toutes les contributions transmises (par voie postale ou sur l'adresse mail de la consultation) seront publiées dans les meilleurs délais sur la plateforme dématérialisée susmentionnée et donc visibles par tous.

Les réponses éventuelles du pétitionnaire aux avis mis en ligne, ainsi qu'aux observations et propositions du public seront également publiées sur cette même plateforme dématérialisée.

**La réunion publique d'ouverture** de la consultation parallélisée se tiendra **le mercredi 3 juin 2026 à 18h00** dans la salle l'Annexe – 15 rue Foch – 25 210 Le Russey.

**La réunion publique de clôture** de cette consultation se tiendra **le mardi 18 août 2026 à 18h00** dans cette même salle.

Les informations relatives à ce projet peuvent être demandées à :

- M. Ianis KEROMEN

Tél : 06 43 57 25 37

Mail : [ianis.keromen@aboenergy.com](mailto:ianis.keromen@aboenergy.com)

Le rapport et les conclusions motivées seront rendus publics par la commission d'enquête sur le site Internet de la consultation (site précité) au plus tard à la date de la publication de la décision et pendant une durée d'un an.

Le Préfet du Doubs est l'autorité compétente pour prendre la décision relative à la demande d'autorisation environnementale présentée par la CPENR du Crêt des Ours (autorisation assortie du respect de prescriptions, ou décision de refus).

À Besançon, le **29 AVR. 2026**

Le Préfet,  
Par délégation,  
La Secrétaire Générale,

  
Nathalie VALLEIX